Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP PH, veuillez visiter :
capaph.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE - PRODUCTIONS HORTICOLES

SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET DE GESTION : CAPA PRODUCTIONS HORTICOLES

Coefficient : 2 **Durée : 120 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **7 pages** numérotées de 1/7 à 7/7. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : LES SERRES DU VAL, EXPLOITATION HORTICOLE SITUÉE À ANGERS, MAINE-ET-LOIRE

Précision sur le cadre de l'épreuve : les éléments réglementaires communiqués indiquent que le référentiel historique du CAPA Productions horticoles a été remplacé. Ils ne permettent pas d'établir l'existence d'une session 2026 pour cette spécialité, ni un code d'épreuve officiel pour cette session. Le coefficient indiqué dans les données de référence est 2. Le sujet ci-dessous est construit à partir de la durée et du coefficient historiques communiqués, mais ne peut pas être présenté comme un sujet officiel de session 2026.

Vous étudiez la situation des Serres du Val, une entreprise horticole de mise en situation. Les caractéristiques et données chiffrées de l'entreprise sont fournies dans les documents du sujet et sont établies pour ce cas. Elles ne constituent pas des informations vérifiées sur une entreprise réelle.

L'entreprise produit et commercialise des plantes en pots et des plants potagers. Vous êtes invité à analyser une situation de travail contestée, à étudier les choix de l'entreprise et à exploiter ses données économiques. Répondez de façon claire et justifiez vos conclusions à l'aide des documents. Le sujet comporte trois parties indépendantes, notées sur 20 points.

Partie 1 : Analyse juridique d'une situation de travail (7 points)

Qualification des faits, règle de droit et résolution motivée

Depuis le mois de mars, Mme Lenoir intervient dans les serres pour rempoter et préparer des commandes. Elle a signé un contrat de prestation et adresse chaque mois une facture sous le régime de la micro-entreprise. Elle travaille habituellement du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, selon un planning établi par la gérante. Celle-ci lui indique les tâches à effectuer, contrôle le travail et lui demande de reprendre les plateaux jugés non conformes. Mme Lenoir utilise principalement les outils et les plants de l'exploitation. Après un désaccord sur une commande, la gérante lui a annoncé qu'elle ne lui confierait plus de journées de travail. Mme Lenoir estime qu'elle était salariée et demande la reconnaissance de cette relation.

À l'aide des DT 1 et DT 2, répondez en suivant les étapes du raisonnement juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle applicable, application aux faits et conclusion motivée. Complétez également le DR 1.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles de la situation. Distinguez le statut déclaré par Mme Lenoir des conditions concrètes dans lesquelles elle travaille.

1.2 (1,5 point) Formulez le problème de droit sous la forme d'une question. Indiquez la règle de droit applicable en vous appuyant sur le DT 1, y compris le critère déterminant du lien de subordination.

1.3 (2,5 points) Appliquez la règle aux faits. Présentez les éléments qui peuvent appuyer ou contredire l'existence d'un lien de subordination, puis formulez une conclusion motivée sur la qualification possible de la relation.

1.4 (1,5 point) Expliquez la portée de la décision reproduite dans le DT 1 pour la situation de Mme Lenoir. Indiquez pourquoi le nom donné au contrat ne suffit pas, à lui seul, à trancher la question.

Partie 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Diagnostic de l'entreprise, environnement et préconisations

La gérante des Serres du Val souhaite développer les ventes directes de plantes en pots et de plants potagers, tout en limitant les invendus et en répondant aux attentes de sa clientèle. Les informations utiles figurent dans le DT 2. Les éléments relatifs à l'environnement sont ceux fournis pour le cas étudié.

Informations sur l'entreprise et son environnement

Élément	Donnée
Activité	Production et vente de plantes en pots et de plants potagers
Effectif	8 salariés permanents et recours ponctuel à du renfort saisonnier
Clientèle	Particuliers, jardineries indépendantes et quelques collectivités locales
Positionnement	Production locale, conseil au client et gamme adaptée aux saisons
Atout identifié	Serres proches du point de vente et possibilité de vendre des plantes au stade adapté à la saison
Difficulté identifiée	Invendus de plantes lorsque les prévisions de demande sont trop optimistes
Évolution de l'environnement	Des clients demandent davantage d'informations sur l'origine des plants et la réduction des emballages
Évolution des coûts	L'énergie et certains intrants peuvent connaître des hausses de prix
Concurrence	Jardineries, grandes surfaces et ventes en ligne proposant des produits horticoles
Possibilité commerciale	Commandes préparées à l'avance et retrait sur place au printemps

Données communiquées pour le cas des Serres du Val.

2.1 (2 points) À partir du DT 2, repérez deux éléments de l'environnement externe et classez-les dans les dimensions pertinentes d'une analyse PESTEL. Pour chacun, indiquez en quoi il peut influencer l'activité de l'entreprise.

2.2 (2,5 points) Complétez le tableau du DR 1 avec deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Chaque élément doit être cohérent avec les informations du DT 2 et être placé dans la bonne catégorie.

2.3 (2,5 points) La gérante envisage de proposer des commandes préparées à l'avance avec retrait sur place et de communiquer sur l'origine des plants. Présentez deux avantages attendus et une limite ou un risque de ce choix. Formulez une autre préconisation concrète pour limiter les invendus, en justifiant son intérêt.

Partie 3 : Analyse économique et calculs de gestion (6 points)

Chiffre d'affaires, marge sur coûts variables et seuil de rentabilité

Les données annuelles simplifiées des ventes de plantes en pots sont fournies dans le DT 3. Pour les calculs, on considère que l'ensemble des 12 000 pots vendus est vendu au même prix unitaire et supporte le même coût variable unitaire. Les coûts fixes annuels sont de 18 000 euros. Le seuil de rentabilité est atteint lorsque la marge sur coûts variables couvre exactement les coûts fixes. Présentez les opérations et indiquez les unités.

Données annuelles de l'activité plantes en pots

Indicateur	Valeur
Quantité vendue	12 000 pots
Prix de vente unitaire	4,20 euros par pot
Coût variable total	25 200 euros
Coûts fixes annuels	18 000 euros

Données simplifiées établies pour le cas étudié. Montants exprimés en euros hors taxes.

3.1 (1,5 point) Calculez le chiffre d'affaires annuel réalisé sur les plantes en pots.

3.2 (1,5 point) Calculez le coût variable unitaire, puis la marge sur coût variable totale et le taux de marge sur coûts variables.

3.3 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en euros de chiffre d'affaires. En déduire le nombre de pots à vendre pour atteindre ce seuil, arrondi à l'unité supérieure.

3.4 (1 point) Comparez le chiffre d'affaires réalisé au seuil de rentabilité calculé. Indiquez ce que cette comparaison permet de conclure pour l'activité étudiée, sans généraliser à l'ensemble de l'entreprise.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES JURIDIQUES ET DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION

Code du travail, article L. 8221-6, extrait : les personnes physiques immatriculées notamment au registre national des entreprises pour l'exercice de leur activité sont présumées ne pas être liées avec le donneur d'ordre par un contrat de travail. L'existence d'un contrat de travail peut toutefois être établie lorsque les prestations sont effectuées dans des conditions plaçant ces personnes dans un lien de subordination juridique permanente à l'égard du donneur d'ordre.

Code du travail, article L. 8221-6-1 : est présumée exercer son activité dans des conditions définissant le travail indépendant la personne physique qui exerce cette activité en étant immatriculée au registre prévu à cet effet et qui en détermine les conditions d'exécution ou les définit par contrat avec son donneur d'ordre.

Cour de cassation, chambre sociale, 13 novembre 1996, pourvoi n° 94-13.187, Société générale, extrait de l'attendu de principe : « Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné. » La Cour précise que le travail au sein d'un service organisé peut constituer un indice lorsque l'employeur en détermine unilatéralement les conditions d'exécution.

Lecture du document : le statut déclaré et l'intitulé du contrat sont des éléments à considérer, mais le juge examine concrètement les conditions réelles d'exécution du travail. La décision citée énonce le critère de subordination et ne porte pas sur la situation particulière de Mme Lenoir.

DT 2 : PRÉSENTATION DES SERRES DU VAL ET ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les Serres du Val sont une entreprise de mise en situation, située à Angers. Pour le cas étudié, elle emploie 8 salariés permanents et produit des plantes en pots et des plants potagers. Elle vend à des particuliers, à des jardineries indépendantes et à quelques collectivités locales. Son positionnement repose sur la production locale, le conseil et l'adaptation de la gamme aux saisons.

L'entreprise dispose de serres proches de son point de vente. Elle rencontre toutefois des invendus lorsque ses prévisions de demande sont trop optimistes. Ses concurrents comprennent les jardineries, les grandes surfaces et les vendeurs en ligne. Certains clients souhaitent connaître l'origine des plants et demandent une réduction des emballages. L'énergie et certains intrants peuvent connaître des hausses de prix. La gérante envisage des commandes préparées à l'avance, avec retrait sur place au printemps.

Ces informations sont les données du cas. Elles ne constituent pas une étude de marché chiffrée et ne permettent pas de conclure à une évolution mesurée de la demande.

DT 3 : TABLEAU SIMPLIFIÉ DE GESTION DE L'ACTIVITÉ PLANTES EN POTS

Les données ci-dessous concernent une année et la seule activité de vente de plantes en pots. Les montants sont exprimés en euros hors taxes. Le coût variable total est lié aux quantités vendues. Les coûts fixes annuels sont estimés à 18 000 euros.

Données comptables et commerciales annuelles

Indicateur	Valeur	Unité
Quantité vendue	12 000	pots
Prix de vente unitaire	4,20	euros par pot
Chiffre d'affaires	À calculer	euros
Coût variable total	25 200	euros
Coût variable unitaire	À calculer	euros par pot
Coûts fixes annuels	18 000	euros

Source : données établies pour le cas des Serres du Val.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : parties 1 et 2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases signalées par « ... ». Pour la situation juridique, formulez des réponses brèves et précises. Pour le diagnostic stratégique, chaque élément doit être classé dans une seule catégorie et justifié à partir du DT 2.

Grille de raisonnement juridique

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Faits utiles et qualification juridique	.....
Problème de droit	.....
Règle applicable	.....
Application aux faits	.....
Conclusion motivée	.....

À compléter pour la question 1.3.

Diagnostic stratégique des Serres du Val

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

À compléter pour la question 2.2. Inscrire deux éléments dans chaque catégorie.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.